



LA RECTRICE

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu le code général de la fonction publique de l'Etat ;
- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifié portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifié portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- Vu le décret n°90-680 du 1^{er} août 1990 relatif au statut particulier des professeurs des écoles ;
- Vu décret n°2007-1290 du 29 août 2007 relatif aux conditions d'application à Mayotte des dispositions statutaires relatives aux professeurs des écoles ;
- Vu Vu le décret du 4 juin 2025 portant nomination de Madame Valérie DEBUCHY, Rectrice de la région académique de Mayotte, Rectrice de l'académie de Mayotte ;
- Vu l'arrêté du 22 août 2014 fixant les modalités de stage, d'évaluation et de titularisation des professeurs des écoles stagiaires ;
- Vu l'arrêté du 26 mars 2018 fixant de manière temporaire les modalités de stage, d'évaluation et de titularisation des professeurs des écoles stagiaires recrutées à Mayotte ;
- Vu la délibération du jury réuni le 30/06/2024 et 01/07/2025.

ARRÊTE

Article 1 : Sont déclarés redoublants en 2^{ème} année à la fin de l'année scolaire 2024/2025 :

Redoublements en Université de Mayotte

1. ABDOU Asma
2. ADINANI MELA Rahada
3. AHAMADI Laila
4. ASSANI Ounmayrou Ben
5. ASSANI Zarouki Soulaïmana
6. ATTOUMANI Morgane
7. BACAR Nayla
8. DAOUD Fadia Bint
9. M'HADJI Fatima
10. MADI Fadhulati
11. MADIBOITCHA Mariama
12. MOGNEDAHO Soinanti
13. MOUSSA Idrissa
14. NOURDINE Sounita



15. OIRDINE Amane
16. ROBERT Amélie
17. ZAMANIFARY Estella

Redoublements 100% en classe

1. ASKANDARI Nabil
2. ASSANI Jérémy-Djamal
3. MADI Ridjali
4. SAID Soulaïmana

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à MAYOTTE, le 4/07/2025

